

LIENS CLIQUABLES

RECHERCHES INTERNET POUR LES

EXERCICES 3 ET 4

MISSION 2 : CAHIER DE L'ÉLÈVE

POUR L'EXERCICE 3:

Liste de sites internet fiables et reconnus :

www.monemploi.com
www.reperes.qc.ca
www.cnesst.gouv.qc.ca/fr
www.metiers-quebec.org
www.inforoutefpt.org

www.quebec.ca/emploi/metiers-professions

www.academos.qc.ca
<https://maformationenvideo.ca/>
www.guichetemplois.gc.ca
www.avenirensante.gouv.qc.ca
<https://educaloi.qc.ca/categories/travail/>
<http://bit.ly/comite-sectoriel>

POUR L'EXERCICE 4:

Perception au sujet du thème : Horaires de travail

- Je peux travailler plus de 15 heures par semaine si j'ai moins de 16 ans.
- Je ne peux pas travailler plus de 15 heures par semaine si j'ai moins de 16 ans.

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/jeunes/zone/blog/es-tu-trop-jeune-pour-travailler>

<https://educaloi.qc.ca/capsules/concilier-le-travail-et-lecole/>

Perception au sujet du thème : Salaire

- L'employeur est dans l'obligation de me payer des pauses.
- L'employeur n'est pas dans l'obligation de me payer des pauses.

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/jeunes/zone/blog/pauses-heures-repas-est-ce-payela-pause-cafe>

<https://educaloi.qc.ca/capsules/erreurs-au-travail-qui-paie/>

- J'ai à rembourser l'employeur en cas d'erreur au travail : bris, erreur de caisse.
- Je n'ai pas à rembourser l'employeur en cas d'erreur au travail : bris, erreur de caisse.

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/jeunes/zone/blog/pauses-heures-repas-est-ce-payela-pause-cafe>

<https://educaloi.qc.ca/capsules/erreurs-au-travail-qui-paie/>

Perception au sujet du thème : Santé et sécurité au travail

- Mon employeur doit assumer les frais de transport ou de l'ambulance si je suis victime d'un accident de travail.
- Mon employeur n'a pas à assumer les frais de transport ou de l'ambulance si je suis victime d'un accident de travail.

<https://bit.ly/3tRxZSP>

Perception au sujet du thème : Normes du travail

- L'employeur peut me congédier si je fume ou vapote sur les lieux de travail dans un endroit interdit.
- L'employeur ne peut pas me congédier si je fume ou vapote sur les lieux de travail dans un endroit interdit.

<https://bit.ly/3QntRBM>

- L'employeur doit me payer mon uniforme de travail.
- L'employeur n'a pas à me payer mon uniforme de travail.

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/jeunes/zone/blog/luniforme-travail-gratuit-pas>

- J'ai droit à des vacances si je travaille à temps partiel.
- Je n'ai pas droit à des vacances si je travaille à temps partiel.

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/conditions-travail/conges/vacances-annuelles>

<https://educaloi.qc.ca/capsules/les-vacances-annuelles/>

- Un patron a le droit de me payer moins que le salaire minimum.
- Un patron n'a pas le droit de me payer moins que le salaire minimum.

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/jeunes/zone/blog/salaire-minimum-cest-un-minimum>

<https://educaloi.qc.ca/capsules/le-salaire-minimum/>

- L'employeur est obligé de me remettre un talon de paie.
- L'employeur n'est pas obligé de me remettre un talon de paie.

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/jeunes/zone/blog/2-infos-verifier-sur-ton-bulletin-paie>

- Si j'ai des douleurs suite à cet accident, je peux décider par moi-même de prendre congé.
- Si j'ai des douleurs suite à cet accident, je ne peux pas décider par moi-même de prendre congé.

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/demarches-formulaires/travailleuses-travailleurs/accident-travail-maladie-professionnelle/quoi-faire-si-vous-avez-un-accident-travail>

